

Agenda 21 : et pourquoi pas chez vous !

Des projets d'Education à l'Environnement dans les écoles, des éco-établissements en collèges et lycées, les initiatives d'éducation au développement durable ne manquent pas dans notre département.

Travaillant déjà avec près de 80 classes élémentaires et une vingtaine dans le secondaire, le service environnement de la Ligue de l'Enseignement de la Loire vient de se renforcer avec la création d'un nouveau poste d'éducateur à l'Environnement.

Cette personne sera plus particulièrement chargée de la mise en place et de la conduite des Agenda 21 dans les établissements scolaires.

L'Agenda 21 est un plan global d'actions pour le 21^{ème} siècle. Adopté par les Nations Unies lors de la conférence de Rio en 1992, il propose quelques 2500 recommandations. Adaptable à l'échelle de chaque territoire, il repose sur la **participation des acteurs** et nécessite un **comité de pilotage**.

La transversalité et l'évaluation doivent être un souci permanent ainsi que celui d'une amélioration continue. Cinq finalités sont mises en avant.

- lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Vous êtes intéressés par une telle démarche et vous souhaitez plus de renseignements sur la possibilité d'une mise en place d'un Agenda 21 dans votre structure, n'hésitez pas à contacter JL Guillot, directeur du service Environnement au 06 80 90 95 10.

Partenaire du service public d'éducation, nous vous aiderons à convaincre l'équipe éducative (enseignants, élèves, parents, agents techniques), à créer votre groupe de pilotage, à rechercher des partenariats financiers, et à conduire, au fil du temps, votre projet.